

## **Commune de Molompize**

### **Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2026**

**Début de séance 20h30.**

**Lieu de la séance :** Pour cause d'indisponibilité de la salle de la Mairie, le conseil aura lieu dans la salle polyvalente.

#### **Membres du Conseil Municipal présents :**

Philippe LEBERICHEL, Stéphanie THOMAS, Stéphanie CHARBONNEL, Hervé TEDO, Raphael DESSIMOND, Chloé ITIER, Samuel GUILLEMOT, Annie FIOCRE, Sabine CHAUVET

**Pouvoir :** Xavier Chabasseur pour Stéphanie Charbonnel, Florence Larouere pour Philippe Leberichel.

**Secrétaire de séance :** Samuel Guillemot

#### **Ordre du jour :**

**1) Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026.**

**Adopté à l'unanimité.**

**2) Attribution des marchés de travaux - Rénovation logement et réfection toiture.**

Monsieur le Maire présente les 10 lots présentés à la consultation des entreprises, pour la réfection de l'ancienne école. Après étude et discussion des membres du conseil, il est décidé d'attribuer :

Lot n°1 ( charpente ) : EURL FERRANT – MASSIAC

Lot n°2 ( couverture, zinguerie ) : REGIS RIGAL - MASSIAC

Lot n°3 ( menuiserie extérieure ) : absence d'offre. Le conseil décide de faire réaliser trois devis différents auprès d'entreprises locales.

Lot n°4 ( menuiserie intérieure ) : Idem.

Lot n°5 ( plâtrerie, isolation ) : SARL BERTHUIT – MURAT

Lot n°6 ( électricité, VMC, chauffage ) : SAS TARDIEU – ST FLOUR avec PSE n° 06.01.

Lot n°7 ( plomberie, sanitaire, chauffage ) : SAS TARDIEU – SAINT FLOUR avec PSE n° 07.01

Lot n° 8 ( peinture ) : SAS ROQUES – ARPAJON SUR CERE

Lot n° 9 ( sols souples ) : SARL ROLLIER & CO – MURAT

Lot n° 10 ( désamiantage ) : BESNI CONCEPT – CORBEIL ESSONNES.

Il est par ailleurs donné pouvoir à M. le Maire d'attribuer et signer les marchés des lots numéro 3 et 4, infructueux.

**Adopté à l'unanimité.**

**3) Délibération instituant et fixant les conditions d'exercice à temps partiel**

M. le Maire explique aux membres du conseil que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Cette autorisation est accordée soit de plein droit, soit sur demande en fonction des nécessités de service.

Il appartient au conseil municipal, après avis du Comité Social Territorial, de définir les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents titulaires et des agents contractuels pour les agents de la collectivité.

Il appartient ensuite au Maire d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 4) **VC 588 : La Roche - Subvention exceptionnelle DETR/ DSIL**

A la suite d'une revue à la hausse de l'estimation du CIT pour la réfection du mur, il est demandé au conseil de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du préfet, en prenant en compte le nouveau chiffrage des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 5) **VC 588 : La Roche – Subvention PNP**

A la suite d'une revue à la hausse de l'estimation du CIT pour la réfection du mur, il est demandé au conseil de solliciter une subvention au titre du programme PNP, en prenant en compte le nouveau chiffrage des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 6) **Délibération rattachée à la séance**

##### **VC 588 : La Roche - Subvention DETR études géotechniques**

En accord le Préfet du Cantal, il est nécessaire de rattacher au conseil Municipal du 10 juillet, une délibération concernant une demande DETR pour les études géotechniques obligatoires à faire avant travaux. Montant estimé par le CIT : 25 000 € HT.

Plan de financement : **20 % DETR - 5000 €**, 60 % Plan National Pont - 15000 € et 20% à charge de la collectivité - 5000 €.

#### 7) **Délibération rattachée à la séance**

##### **VC 588 : La Roche - Subvention PNP études géotechniques**

En accord le Préfet du Cantal, il est nécessaire de rattacher au conseil Municipal du 10 juillet, une délibération concernant une demande PNP pour les études géotechniques obligatoires à faire avant travaux. Montant estimé par le CIT : 25 000 € HT.

Plan de financement : 20 % DETR - 5000 €, **60 % Plan National Pont - 15000 €** et 20% à charge de la collectivité - 5000 €.

#### 8) **Questions diverses**

Il est abordé la question du débroussaillage dans les parcelles situées à proximité des habitations. Des courriers vont être envoyés aux propriétaires ne respectant pas ces règles obligatoires d'entretien.

Stéphanie THOMAS rappelle que le bulletin municipal est en cours de création et sera distribué bientôt.

**Fin de séance 22h30.**

Le secrétaire de séance,  
Samuel GUILLEMOT



Le Maire,  
Philippe LEBERICHEL

